

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-047

Date de convocation :

30 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 3

Votants : 11

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Abstention : 1

Séance du 3 juillet 2026

Le 3 juillet 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, et Mmes Monédière, Géraudie, Martinie, Lebriez

Absent : Mme Sauge-Maison (a donné pouvoir à M. Auboiroux), M. Guillemain (a donné pouvoir à M. Broussolle), M. De Azevedo (a donné pouvoir à M. Lameyre)

Isabelle Monédière a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Annule et remplace délibération n°2026-034-Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal (ou du mandat de la commission), il convient de procéder à l'établissement d'une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que cette commission est composée du Maire ou de son représentant, président, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques parmi une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'établir la liste des contribuables de la commune proposée au Directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 2 : La liste des personnes proposées est annexée à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques pour nomination des commissaires titulaires et suppléants.



**Le Maire,
Marcel AUBOIROUX**